

RÈGLEMENT

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- Règlement CA-24-409 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) »;
- Règlement CA-24-410 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2026 (CA-24-400) »;
- Règlement CA-24-411 intitulé « Règlement sur la subvention à la Société de développement du Quartier latin pour la vitalisation et la promotion du milieu commercial en 2026 »;
- Règlement CA-24-412 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de Ville-Marie.

ORDONNANCES

Il a édicté à cette même séance les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 807, P-1, o. 728, P-12.2, o. 280 et CA-24-085, o.259 relatives aux initiatives culturelles du 17 mai au 7 novembre 2026;
- B-3, o. 808, C-4.1, o. 432, P-1, o. 729, P-12.2, o. 281 et CA-24-085, o. 260 relatives à la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2026, 4e partie A);
- B-3, o. 809 relative la tenue d'événements sur le site du Village au Pied-du-Courant du 3 juin 2026 au 12 septembre 2026;
- B-3, o. 810 relative à la tenue d'événements à la Place Radio-Canada du 10 juillet 2026 au 21 août 2026;
- B-3, o. 811 relative à la tenue d'événements sur la Place de la Création du 4 juin 2026 au 30 juillet 2026;
- B-3, o. 812 relative à la tenue d'événements au 463, rue Sainte-Catherine Ouest (Le Balcon) du 15 mai au 26 septembre 2026;
- B-3, o. 813 relative la tenue d'événements à Lespacemaker (2875, rue Hochelaga) du 13 mai 2026 au 8 juillet 2026;
- C-4.1, o. 433 modifiant le sens de circulation des rues Bercy et de Rouen ainsi que les manœuvres autorisées à l'intersection des rues de Rouen et Montgomery et de Rouen et Wurtele dans le quartier Centre-Sud.

et ce, en vertu des Règlements sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., chapitre P-12.2) ainsi que le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085).

Ces règlements et ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication. Elles peuvent être consultées sur le site Internet de la Ville de Montréal à la page suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux> ainsi qu'aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM.

Fait à Montréal, le 9 mai 2026

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

CA-24-409 **Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public
(R.R.V.M. c. O-0.1) afin de modifier des dispositions de tarification**

Vu les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 14 avril 2026 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 14 avril 2026 ;

À la séance du 5 mai 2026, le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie décrète :

1. L'article 26 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) est modifié par :
 - a) l'ajout des mots « , autres qu'une occupation aux fins de café-terrasse, » après le mot « périodiques » ;
 - b) l'ajout, après le premier alinéa, du deuxième alinéa suivant :
« Aux fins de l'occupation par un café-terrasse, le prix exigible correspond à celui prévu à cet effet au règlement sur les tarifs. ».

2. L'article 27 de ce règlement est modifié par l'ajout, au paragraphe 2° du premier alinéa, des mots « , autre qu'une occupation aux fins de café-terrasse, » après le mot « périodique ».

Un avis relatif à ce règlement (dossier 1267135004) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal.

CA-24-410 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2026 (CA-24-400)

Vu les articles 47 et 145 de *la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie décrète :

1. Le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie (exercice financier 2026) (CA-24-400) est modifié, par suppression du sous paragraphe b) du paragraphe 5° de l'article 8.

2. Ce règlement est modifié, par le remplacement de l'article 52, par l'article suivant :

52. Aux fins de ce règlement, pour une occupation périodique du domaine public à des fins de café-terrasse, il sera perçu par mètre carré de surface occupée pour la saison d'exploitation de café-terrasse prévue au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) :

- | | | |
|----|---|-------|
| 1° | pour une occupation dans le secteur A, correspondant au centre des affaires de Montréal, tel que défini à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4). Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à cet article fait partie du secteur A, quelle que soit son adresse civile : | 12 \$ |
| 2° | pour une occupation dans le secteur B correspondant au territoire de l'arrondissement de Ville-Marie à l'exclusion du secteur A: | 6 \$ |

En plus des tarifs fixés à l'alinéa 1 du présent article, un montant de base de 150 \$ sera perçu pour l'occupation périodique du domaine public à des fins de café-terrasse pour la saison d'exploitation.

3. Ce règlement est modifié, par le remplacement de l'article 54, par l'article suivant :

54. Pour une occupation périodique relative à un café-terrasse, conformément à la section III.1 du Règlement sur l'occupation du domaine public (c. O-0.1), le prix du droit d'occuper le domaine public déterminé en application de l'article 52 est payable en un seul versement couvrant la saison d'exploitation de café-terrasse prévue au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1).

4. Ce règlement est modifié, par l'insertion, après l'article 67, de l'article suivant :

« **°67.1** Pour un plan numérisé, il sera perçu : 3,10 \$ »

Un avis relatif à ce règlement (dossier 1254957002) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir, le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

CA-24-411 Règlement sur la subvention à la Société de développement du Quartier latin pour la vitalisation et la promotion du milieu commercial en 2026

VU le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108);

VU l'article 47 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

VU l'article 458.42 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil de l'arrondissement Ville-Marie décrète :

CHAPITRE I DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« activités admissibles » : ensemble d'activités, d'interventions ou d'installations visant la mise en valeur, l'animation, l'embellissement et la vitalité commerciale du district de la Société de développement du Quartier latin, notamment :

- 1° les promotions commerciales;
- 2° le mobilier urbain temporaire ou permanent;
- 3° l'aménagement et le verdissement;
- 4° la signalétique commerciale et directionnelle.

« Directeur » : le directeur exécutif de Ville-Marie et de la concertation des arrondissements ou son représentant;

« Quartier latin » : la zone commerciale telle que définie dans le Règlement délimitant une zone commerciale dans le secteur connu sous le nom de « Quartier latin » (CA-24-365);

« Société » : la Société de développement du Quartier latin.

CHAPITRE II DEMANDE DE SUBVENTION ET APPROBATION

2. La Société dont le budget de fonctionnement a été approuvé par le conseil de l'arrondissement peut, en présentant une demande, obtenir une subvention pour la réalisation d'activités admissibles aux conditions prévues au présent règlement.

La subvention vise à financer les frais liés aux dépenses relatives à la mise en œuvre d'actions et d'interventions intégrées, et au renforcement de la vitalité commerciale du Quartier latin durant l'exercice financier 2026, conformément à l'estimation prévue à l'article 3 du présent règlement.

3. La demande de subvention doit être présentée par écrit au Directeur et être accompagnée des pièces suivantes :

- 1° la résolution du conseil d'administration de la Société autorisant la demande de subvention;
- 2° la liste des activités admissibles en considération desquelles la Société demande la subvention, incluant :
 - a) la description détaillée des activités admissibles;
 - b) les objectifs spécifiques visés par l'ensemble des activités admissibles;
 - c) les retombées prévues de l'ensemble des activités admissibles sur la vitalité commerciale;
- 3° la liste détaillée des coûts anticipés des activités admissibles, le montant demandé à l'arrondissement et les dépenses assumées par la Société et ses partenaires;
- 4° une copie des états financiers vérifiés et du rapport du vérificateur du dernier exercice financier disponible;
- 5° le plan de communication continue avec les citoyens et les commerçants;
- 6° le plan préliminaire d'aménagement des espaces ou des zones d'intervention;
- 7° l'échéancier détaillé de planification et de réalisation des activités admissibles.

4. Sur demande du Directeur, la Société doit fournir les pièces suivantes :

- 1° la liste des parties prenantes impliquées dans la réalisation des activités admissibles;
- 2° un avis préliminaire du Service de sécurité incendie de Montréal;
- 3° un avis préliminaire de la Société de transport de Montréal pour tout détour ou impact prévu;
- 4° une étude de circulation.

5. Dans les 30 jours ouvrables de la date de réception de la demande de subvention, le Directeur analyse l'ensemble des pièces prévues à l'article 3.

Lorsque la demande de subvention respecte les conditions prévues au présent règlement, le Directeur l'approuve et en informe la Société par écrit.

Lorsque la demande de subvention ne respecte pas les conditions prévues au présent règlement, le Directeur la refuse et en informe la Société par écrit.

6. Aux fins des articles 3 et 5 du présent règlement, la date de réception de la demande de subvention est celle à laquelle la demande a été dûment complétée et déposée au Directeur.

7. La subvention est payable en deux versements.

1° Le premier versement équivaut à 80 % du montant estimé de la subvention, prévu au paragraphe 3° de l'article 3, et est effectué à la suite de la transmission de l'avis écrit prévu au deuxième alinéa de l'article 5.

2° Le deuxième versement équivaut à 20 % du montant estimé de la subvention prévu au paragraphe 3° de l'article 3. Afin d'obtenir ce deuxième versement, la Société doit présenter une demande de paiement par écrit au Directeur. Cette demande doit être accompagnée des documents suivants :

a) un bilan financier des activités admissibles réalisées, incluant les aides financières provenant d'autres services de la Ville ou d'autres partenaires, attestant de l'acquittement des dépenses, et signé par un représentant de la Société;

b) toutes les factures, preuves de dépenses et contrats relatifs aux activités admissibles réalisées, ainsi que la preuve d'acquittement, autrement que par paiement comptant, de chacune des factures, notamment une copie de chèque encaissé, une copie de traite bancaire, un relevé de compte bancaire ou un relevé de carte de crédit, à l'exclusion d'un reçu, d'une facture annotée ou d'une quittance;

c) le relevé des salaires du personnel temporaire ou permanent affecté à la réalisation des activités admissibles.

8. Dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de la demande de paiement présentée conformément à l'article 7, le Directeur effectue le deuxième versement.

CHAPITRE III MONTANT DE LA SUBVENTION

9. Le montant de la subvention pouvant être accordé à la Société ne peut excéder 333 625 \$ pour l'exercice financier 2026.

10. La subvention s'ajoute aux revenus de cotisations obligatoires de la Société et ne peut être substituée à ces derniers.

CHAPITRE IV REDDITION DE COMPTE

11. Au plus tard le 15 novembre 2026, la Société doit transmettre au Directeur le rapport sommaire des résultats et, le cas échéant, le degré d'atteinte des objectifs de

chacune des activités, incluant le décaissement pour chacune des activités, sous la forme déterminée par le Directeur.

Les copies des factures, reçus et autres pièces justificatives devront être rendus disponibles sur demande.

12. Lorsque la Société ne démontre pas que la subvention a été affectée aux dépenses admissibles prévues à l'article 13 pour la tenue des activités admissibles décrites dans la demande de subvention, la subvention ou la part de celle-ci n'ayant pas été affectée à ces dépenses doit être remboursée à l'arrondissement dans les 30 jours suivant une demande du Directeur à cet effet.

CHAPITRE V DÉPENSES ADMISSIBLES

13. Les dépenses admissibles sont celles directement affectées à la réalisation d'activités admissibles et incluent notamment les dépenses relatives :

- 1° aux honoraires pour services professionnels;
- 2° au mobilier destiné à la circulation piétonne, aux haltes, aux zones de repos ainsi qu'au design actif ou ludique;
- 3° à tout élément d'appel et d'habillage décoratif;
- 4° à l'accueil, à l'information et à la signalétique;
- 5° aux commodités;
- 6° à l'animation, à la communication et à la promotion;
- 7° aux études et aux suivis;
- 8° aux mesures de sécurisation, notamment aux barrières et à la signalisation temporaire.

14. Aucune subvention n'est octroyée à la société pour :

- 1° toute dépense relative à une activité réalisée avant l'acceptation de la demande de subvention par le Directeur, conformément au deuxième alinéa de l'article 5;
- 2° toute partie des dépenses financée au moyen d'une subvention versée par la Ville ou un arrondissement.

CHAPITRE VI CONDITIONS PARTICULIÈRES

15. Les activités en considération desquelles la subvention est octroyée à la Société doivent être réalisées au plus tard le 1^{er} novembre 2026.

16. La Société doit, dans tout document, véhicule promotionnel ou publicitaire relatif aux activités réalisées avec la subvention, faire état, à l'aide des logos et des propositions graphiques mis à sa disposition par l'arrondissement, du fait que la subvention octroyée constitue une contribution de l'arrondissement.

CHAPITRE VII ORDONNANCES

17. Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance:

- 1° retrancher un ou des documents requis à l'article 3 ou en exiger d'autres;
- 2° modifier le montant maximal de la subvention prévu à l'article 9;
- 3° modifier la date limite pour la réalisation des activités admissibles prévue à l'article 15 et modifier en conséquence la date limite de reddition de compte prévue à l'article 11.

Un avis relatif à ce règlement (dossier 1264273003) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir, le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CA-24-412 Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de Ville-Marie

Vu l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

Vu les articles 105 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

Vu l'article 21.2.1 du Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009);

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. La définition de « directeur » prévue à l'article 2 du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., chapitre C-4.1) est modifiée par le remplacement des mots « le directeur du Service des travaux publics et de l'environnement; » par « le directeur du service concerné par ce règlement; »
2. L'article 3 de ce règlement est modifié par la suppression du paragraphe 6°.
3. L'article 4 de ce règlement est modifié par l'ajout, à la suite du paragraphe 12°, du paragraphe suivant :

«13° établir des postes d'attente pour les taxis, les autobus, les minibus et tous autres véhicules. »

Un avis relatif à ce règlement (dossier 1266556001) a été affiché au bureau d'arrondissement, publié sur le site Internet de l'Arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 mai 2026

Résolution: CA26 240210

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, une ordonnance modifiant le sens de circulation des rues Bercy et de Rouen et les manœuvres autorisées à l'intersection des rues de Rouen et Montgomery et de Rouen et Wurtele dans le quartier Centre-Sud

Il est proposé par Effie Giannou

appuyé par Leslie Roberts

D'édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, l'ordonnance C-4.1, o. 433 décrétant :

- la mise à sens unique vers l'est de la rue de Rouen entre les rues Bercy et Hogan ;
- la mise à sens unique vers le nord de la rue Bercy entre les rues Ontario et de Rouen ;
- l'autorisation de virage à gauche en direction sud et en direction nord sur la rue Montgomery depuis les approches est et ouest de la rue de Rouen ;
- l'ajout de panneaux d'arrêt en direction est et ouest sur la rue de Rouen à l'intersection de la rue Wurtele.

Des commentaires sont formulés

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1260071002

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 mai 2026

C-4.1, o. 433 **Ordonnance décrétant la mise à sens unique vers l'est de la rue de Rouen entre les rues Bercy et Hogan, la mise en sens unique vers le nord de la rue Bercy entre les rues Ontario et de Rouen, l'autorisation de virage à gauche en direction sud et en direction nord sur la rue Montgomery depuis les approches est et ouest de la rue de Rouen et l'ajout de panneaux d'arrêt en direction est et ouest sur la rue de Rouen à l'intersection de la rue Wurtele**

Vu les paragraphes 1 et 3 de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement Ville-Marie;

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. La mise à sens unique vers l'est de la rue de Rouen entre les rues Bercy et Hogan.
2. La mise à sens unique vers le nord de la rue Bercy entre les rues Ontario et de Rouen.
3. L'implantation de panneaux d'arrêt aux approches est et ouest de l'intersection des rues de Rouen et Wurtele.
4. L'autorisation d'effectuer un virage à gauche en direction sud sur la rue Montgomery depuis l'approche est de la rue de Rouen.
5. L'autorisation d'effectuer un virage à gauche en direction nord sur la rue Montgomery depuis l'approche ouest de la rue de Rouen.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1260071002) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site internet de l'Arrondissement.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 mai 2026

Résolution: CA26 240204

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2026, 4^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Effie Giannou

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2026, 4^e partie A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 808 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), article 3, l'ordonnance C-4.1, o. 432 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), article 8, l'ordonnance P-1, o. 729 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2), article 7, l'ordonnance P-12.2, o. 281 permettant de peindre et de dessiner sur la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085), articles 29 et 45, l'ordonnance CA-24-085, o. 260 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1260462002

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 mai 2026

B-3, o. 808 Ordonnance relative à la tenue de programmations diverses sur le domaine public (Saison 2026, 4^e partie A)

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 75 dBA et 90 dBC, LAeq 1 minute, mesuré à 5 mètres des appareils sonores installés sur les sites identifiés à l'annexe 1.
4. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.

ANNEXE 1

PROGRAMMATIONS DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 4^e partie A)

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1260462002) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1
PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 4e partie A)

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 4e partie A)														
Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement										
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Déroptions										
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)	Autres informations
Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques												
Fête de quartier	L'ASCCS	16 mai 2026	Parc Berthier	x	x			x				x		R-A-MA
Jeux libre	DCSLDS	Mai à octobre	Place Henri-Dunant Square Cabot	x	x			x						R-AF-PA
150 ème du parc du Mont-Royal: Exposition photos du Musée McCord	Service des grands parcs du Mont-Royal et des Sports	Mai à décembre	Trottoirs de l'Avenue du Parc	x								x		N
Programmation festive	Ausgang	Mai : 15, 22, 24, 30, 31, Juin : 5, 6, 12, 14, 18, 19, 20, 21, 26, 27, Juillet : 3, 5, 11, 12, 17, 18, 23, 24, 25, 26, 31 Août : 1 au 9 août, 13, 14, 15, 21, 23, 29, 30 Septembre : 4, 5, 11, 12, 13, 19, 20, 25, 26 Octobre: 2, 4, 10, 11	Place du Village	x	x		x	x	x	x			x	R-A-MA
Village Pour Toustes	Studio ZX	22 mai; 30 mai; 31 mai; 05 juin; 06 juin; 12 juin; 14 juin; 20 juin; 21 juin; 26 juin; 27 juin; 05 juillet; 06 juillet; 11 juillet; 12 juillet; 17 juillet; 18 juillet 2026	Place du Village	x	x			x	x	x			x	R-A-MA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 4e partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement										
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Dérologations										
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)	Autres informations
Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques												
T-Dance Party	Club de Cuir Latex Phoenix de Montréal	24 mai 2026	Place du Village	x	x							x	x	N-A-MA
Footnotes	Communauté Cat's Corner	24 mai 2026	Ruelle en arrière du 1956 rue Frontenac	x	x	x		x					x	N-A-PA
Inauguration Résidence Marcelle Coutu	Mission Old Brewery	25 mai 2025	2251 Rue Montgomery	x	x	x						x	x	N-A-GA
Norcturne Dion à Montréal	Musée McCord Stewart Montréal	28 mai 2026	Ruelle Victoria	x	x	x		x	x	x		x	x	R-A-GA
Nocturne Dion à Montréal	Musée McCord Stewart Montréal	29 mai 2026	Ruelle Victoria	x	x	x		x	x	x		x	x	R-A-GA
Danse à ligne	À pieds levés	Mai à octobre, les lundis, mercredis et samedis	Charles S.Campbell ou Parc des Faubourgs (Selon la programmation)	x	x									R-A-MA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 4e partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement												
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Déroptions												
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le meubler urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)	Autres informations		
Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques														
Lazygirl	DCSLDS	11 juin 2026	Place des Montréalaises	x	x											R-A-MA
Sessions brûlantes	DCSLDS	11 juin 2026	Place des Montréalaises	x	x											R-A-MA
Squat ton parc	Oxy jeunes	12-juin-26	Parc des Faubourgs	x	x		x	x				x	x			R-A-MA
Heure du conte et brico qui roulent	Bibliothèque Père-Ambroise et Locomotion	13 juin 2026	Parc Berthier	x	x											R-AF-PA
Projection spéciale : Chorale	DCSLDS	Du 15 au 17 juin 2026	Place du Village	x	x		x	x	x	x		x				R-A-PA
Midis concerts	Diverso	17-18-25 juin, 2,8,9,15,16 juillet	Square Victoria	x	x	x	x					x				R-A-MA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 4e partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement										
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Dérologations										
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, proprété (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, proprété (Échantillons)	Autres informations
							Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques					
Barbecue	Musée McCord Stewart Montréal	17-juin-26	Ruelle Victoria	x	x		x	x	x	x			x	R-AF-MA
Danse extatique avec DJ	DCSLDS	17 juin 2026	Place des Montréalaises	x	x									R-A-PA
Animation publique Place Sun Yat Sen	Service à la Famille Chinoise du Grand Montréal	Les mercredis du 17 juin 2026 au 16 septembre 2026	Place Sun Yat Sen	x	x							x	x	R-AF-MA
Animation publique Place Sun Yat Sen	Service à la Famille Chinoise du Grand Montréal	Les jeudis du 18 juin 2026 au 17 septembre 2026	Place Sun Yat Sen	x	x							x	x	R-AF-MA
Animation publique Place Sun Yat Sen	Service à la Famille Chinoise du Grand Montréal	Les vendredi du 19 juin 2026 au 18 septembre 2026	Place Sun Yat Sen	x	x							x	x	R-AF-MA
Animation publique Place Sun Yat Sen	Service à la Famille Chinoise du Grand Montréal	Les samedis du 20 juin 2026 au 19 septembre 2026	Place Sun Yat Sen	x	x							x	x	R-AF-MA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 4e partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement										
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Déroptions										
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)	Autres informations
							Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques					
Vernissage d'une exposition collective - A light that never goes out	Fonderie Darling	18-juin-26	Place du Sable-Gris	x	x		x	x	x	x		x	x	R-A-GA
Projection en présence des artistes : Chorale	DCSLDS	18 juin 2026	Place du Village	x	x		x	x	x	x		x		R-A-MA
Série musique de la Place des Montréalaises	DCSLDS	18 juin 2026	Place des Montréalaises	x	x									R-A-MA
Visites guidées de l'exposition Regarde!	Tours Carpe Diem Montréal	Les jeudis 18 juin, 16 juillet, 13 août, 24 septembre, 1 octobre, 15 octobre 2026	Trottoirs du Centre-Sud	x	x									R-AF-PA
Collecte de matériel informatique et électronique	Éco-quartier Sainte-Marie Saint-Jacques	19 juin et 20 juin 2026	Îlot Voyageur	x	x		x						x	R-A-MA
ÉCOUTE POUR VOIR	DCSLDS	19 juin 2026	Place du Village	x	x									N-A-PA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 4e partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement															
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Dérologations															
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)	Autres informations					
Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques																	
Initiation au roller	DCSLDS	Les samedis du 20 juin 2026 au 11 juillet 2026	Place des Montréalaises	x	x	x													N-AF-PA
Les ateliers d'impro de la LNI	Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation	20 juin; 4 juillet 2026	Place de la création	x	x								x						R-A-PA
ÉCOUTE POUR VOIR	DCSLDS	20 juin 2026	Place Sun-Yat-Sen	x	x														R-A-PA
Journée nationale des autochtones	Foyer pour femmes autochtones	21-juin-26	Square Cabot	x	x		x	x			x	x	x						R-A-GA
Journée internationale du skateboard	Association de skateboard de Montréal	21 juin 2026 20 juin 2026 (Date en cas de pluie)	Place de la Paix	x	x						x	x	x						N-A-GA
Initiation à la planche à roulette	DCSLDS	21 juin 2026	Parc des Royaux	x	x	x							x						R-A-PA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 4e partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement										
				Déroptions										
Événements	Organismes	Dates	Lieux	O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)	Autres informations
							Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques					
Vendredis autochtones	Foyer pour femmes autochtones de Montréal	Les vendredis du 03 juillet au 14 août 2026	Square Cabot	x	x			x				x		R-A-MA
Spectacle de danse traditionnelle	Service à la famille chinoise du grand Montréal	03 juillet 2026	Place Sun-Yat-Sen	x	x			x						R-A-PA
Cinéma en plein air	DCSLDS	Les vendredis du 03 juillet 2026 au 21 août 2026	Parc des Faubourgs	x	x			x				x		R-A-MA
Danse en ligne	DCSLDS	Les vendredis du 03 juillet 2026 au 18 septembre 2026	Parc Charles-S.-Campbell	x	x									R-A-PA
La Fille du Laitier	DCSLDS	03 juillet 2026	Parc Toussaint-Louverture	x	x									R-A-MA
La Tournée des Quartiers du Festival Montréal Complètement Cirque présente Eau Là Là!	DCSLDS	04 juillet 2026	Place Henri-Dunant	x	x		x	x					x	N-A-MA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 4e partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement										
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Déroptions										
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)	Autres informations
Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques												
La Tournée des Quartiers du Festival Montréal Complètement Cirque présente Eau Là Là!	DCSLDS	04 juillet 2026	Place des Montréalaises	x	x		x	x					x	N-A-MA
Danse en ligne	Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart	Les lundis du 05 juillet au 24 août 2026	Parc Walter-Stewart	x	x									R-A-PA
Kiosque Sollicité - Patrouille verte	Musée McCord Stewart Montréal	07 juillet 2026 08 juillet 2026 (Date en cas de pluie)	Ruelle Victoria	x	x	x								R-AF-PA
We are not machines	DCSLDS	7 juillet 2026	Parc Médéric-Martin	x	x									R-A-MA
Les Épatantes Épopées	DCSLDS	7 juillet 2026	Place Henri-Dunant	x	x									R-A-PA
Création de cerf-volant	DCSLDS	7 juillet 2026	Place Henri-Dunant	x	x									R-A-PA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 4e partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement												
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Déroations												
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, proprété (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, proprété (Échantillons)	Autres informations		
Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques														
Heure du conte qui a la bougeotte	Bibliothèque Père-Ambroise	08 juillet 2026	Parc Persillier-Lachapelle	x	x											R-AF-PA
Jeux de société et de table	DCSLDS	Les mercredis du 08 juillet au 12 août 2026	Square Cabot	x	x											R-AF-PA
Danse en ligne	YMCA	Les mercredi du 08 juillet 2026 au 16 septembre 2026	Place Sun-Yat-Sen	x	x											R-A-PA
Cinema	DCSLDS	08; 15 juillet 2026 29 juillet 2026 (Date en cas de pluie)	Place des Montréalaises	x	x											R-A-MA
Kiosque ludique	Bibliothèque Frontenac	Les mercredis du 08 juillet au 19 août 2026	Parc des Royaux	x	x											R-A-PA
Comment fabriquer un système d'hydroponie pour la maison	Innovation jeunes	09 juillet 2026	Place Henri-Dunant	x	x											R-A-PA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 4e partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement												
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Déroptions												
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)	Autres informations		
Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques														
Filibus, le mystérieux pirate du ciel	Théâtre de la Roulotte	15 juillet 2026	Parc des Faubourgs	x	x											R-A-GA
Heure du conte qui a la bougeotte	Bibliothèque Père-Ambroise	15 juillet 2026	Parc Berthier	x	x											R-AF-PA
Atelier de maroquinerie	DCSLDS	16 juillet 2026	Place Henri-Dunant	x	x											R-A-PA
Danse extatique avec DJ	DCSLDS	16 juillet 2026	Place des Montréalaises	x	x											R-AF-PA
Sur les pas du flamenco	DCSLDS	16 juillet 2026	Place de la création	x	x											R-A-PA
Cinéma sous les étoiles	Funambules Médias	17 juillet 2026 18 juillet 2026 (Date en cas de pluie)	Place du Village	x	x											R-A-MA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 4e partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement												
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Déroptions												
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)	Autres informations		
Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques														
Spectacle de danse traditionnelle	Service à la famille chinoise du grand Montréal	25 juillet 2026	Place Sun-Yat-Sen	x	x											R-A-PA
Initiation au kin ball	Association régionale de Kin-Ball de Montréal	Les samedis du 25 juillet 2026 au 15 août 2026	Parc des Faubourgs	x	x											N-A-PA
Initiation aux techniques de DJ	DCSLDS	25 juillet 2026	Place des Montréalaises	x	x											R-A-PA
Joujou Turenne raconte le Caméléon et autres récits	Compagnie Théâtre Créole	26 juillet 2026	Parc Médéric-Martin	x	x											R-A-MA
Vélo des beaux-arts	DCSLDS	26 juillet 2026	Parc Médéric-Martin	x	x											R-AF-PA
Animations familiales	DCSLDS	26 juillet 2026	Place du Village	x	x											R-A-PA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 4e partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement												
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Déroptions												
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propriété et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propriété (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propriété (Échantillons)	Autres informations		
Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques														
Atelier initiation entrainement dans les parcs	DCSLDS	08 août 2026	Parc Médéric-Martin	x	x											R-A-PA
Cinema sous les étoiles	Funambules Médias	10 août 2026	Place Henri-Dunant Salle de spectacle du centre Sanaaq (En cas de pluie)	x	x											R-A-MA
Kiosque Sollicité - Patrouille verte	Musée McCord Stewart Montréal	11 août 2026 13 août 2026 (Date en cas de pluie)	Ruelle Victoria	x	x	x										R-AF-PA
Fabrication de sac à sandwich	DCSLDS	11 août 2026	Place Henri-Dunant	x	x											R-A-PA
SOS Marcel Express	DCSLDS	11 août 2026	Place Henri-Dunant	x	x											R-A-PA
Sax en ville !	Festival de musique de chambre de Montréal	11 août 2026	Parc Médéric-Martin	x	x											R-A-MA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 4e partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement										
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Déroptions										
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)	Autres informations
							Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques					
Fête de fin de saison	DCSLDS	14 août 2026	Place Henri-Dunant	x	x		x	x				x	x	R-A-MA
Atelier de calligraphie chinoise	Service à la famille chinoise du grand Montréal	14 août 2026	Place Sun-Yat-Sen	x	x									R-A-PA
Concert	DCSLDS	14 août 2026	Place Sun-Yat-Sen	x	x									R-A-PA
Fabrication de papier artisanal	Bibliothèque Père-Ambroise	14 août 2026	Parc des Faubourgs	x	x									R-AF-PA
Cinéma en plein air	DCSLDS	14 août 2026	Place Henri-Dunant	x	x									R-A-MA
INDISCRÉTIONS PUBLIQUES - 12e édition	DCSLDS	15 août 2026	Parc des Faubourgs	x	x									R-A-PA

C-4.1, o. 432 Ordonnance relative à la tenue de programmations diverses sur le domaine public (Saison 2026, 4^e partie A)

Vu le paragraphe 8 de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. La fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 808 édictée en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3).
2. L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1260462002) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

P-1, o. 729 Ordonnance relative à la programmation des événements sur le domaine public (saison 2026, 4^e partie A)

Vu l'article 8 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1);

À sa séance du 5 mai 2026 le conseil d'arrondissement décrète :

1. Il est permis de vendre des objets promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques et non alcoolisées, ainsi que de consommer ces boissons, sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 808 édictée en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3).
2. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.
3. La nourriture et les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, seulement sur les sites auxquels réfère l'annexe 1.

Les matières résiduelles recyclables doivent être récupérées.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1260462002) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

P-12.2, o. 281 Ordonnance relative à la tenue de programmations diverses sur le domaine public (Saison 2026, 4^e partie A)

Vu l'article 7 du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., c. P-12.2);

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. De la peinture sur chaussée est exceptionnellement permise sur les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 808 édictée en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3).
2. L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
3. Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation comme une ligne, une marque ou un signe au sol.
4. L'organisateur d'un événement est responsable de l'application de la présente ordonnance.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1260462002) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

Vu les articles 29 et 45 du *Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085)*;

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Lors des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 808 édictée en vertu du *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3)*, il est permis :

1° de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain;

2° de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements;

3° si nécessaire, de distribuer des échantillons à l'éventaire à partir des kiosques identifiés sur les sites.

2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables sur les sites des événements et selon les horaires identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 808.

3. Les paragraphes 2° et 3° de l'article 1 ne doivent pas être interprétés comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, c. P-29)* ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1260462002) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 mai 2026

Résolution: CA26 240203

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 17 mai au 7 novembre 2026

Il est proposé par Effie Giannou

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser l'occupation du domaine public du 17 mai au 7 novembre 2026 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 807 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), articles 3 et 8, l'ordonnance P-1, o. 728 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2), article 7, l'ordonnance P-12.2, o. 280 permettant de peindre et de dessiner sur la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085), articles 29 et 45, l'ordonnance CA-24-085, o. 259 permettant l'installation de fanions sur les lampadaires et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1265703004

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 mai 2026

**B-3, o. 807 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 17 mai au
7 novembre 2026**

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. Le promoteur d'une initiative culturelle autorisée sur les sites, heures et lieux d'un événement doit, en tout temps pendant et sur le site de cette initiative culturelle, être en mesure de produire l'autorisation écrite de la Division Festivals et événements.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA et 100 dBC, LAeq 15 minutes, mesuré à 35 mètres de la source.
4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (LAeq 15 minutes) est interdit.
5. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.

ANNEXE 1
TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1265703004) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1

TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

SERVICE DE LA CULTURE
Division Festivals et événements
Tableau des initiatives culturelles

Sommaire 1255703004 pour le conseil d'arrondissement du mardi 5 mai 2025

Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	Ordonnances			P-1 art. 3 Consommation d'alcool	B-3 art. 20 Bruit	CA-24-085 art. 23 Affiche sur lampadaires	CA-24-085 art. 45 Echantillons	P12.2 art. 7 Peinture sur chaussée	Remarques	
		Date début	Date fin		Marchandises	P-1 art. 8 (vente) Aliments et boissons non alcooliques	Boissons alcooliques							
Marche contre l'homophobie et la transphobie	Fondation Emergence	17 mai	17 mai	Place des Festivals, Sainte-Catherine de Jeanne-Mance à Panet	N/A	N/A	N/A	N/A	17 mai 12h à 16h	N/A	17 mai	N/A	N/A	
Parade militaire du Régiment de Maisonneuve	Forces armées canadiennes	17 mai	17 mai	Place d'Armes, Cathcart entre McGill Collège et du Square-Phillips / Place du Frère-André, du Square-Phillips / Place du Frère-André entre Cathcart et René-Lévesque O, Côte du Beaver Hall entre René-Lévesque O et Viger O, du Square-Victoria entre Viger O et Saint-Jacques, Saint-Jacques entre du Square-Victoria et McGill, McGill entre Saint-Jacques et Notre-Dame, Notre-Dame entre McGill et Saint-Sulpice/Place d'Armes, Saint-Jacques entre Place d'Armes et Place d'Armes, Place d'Armes entre Notre-Dame et Saint-Jacques	N/A	N/A	N/A	17 mai 9 h à 14 h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Jardins Gamelin	PQDS	18 mai	13 septembre	Place Emille-Gamelin	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre	18 mai au 13 septembre	18 mai au 13 septembre	N/A	
Les Francos de Montreal	Les Francofolies de Montréal Inc.	19 mai	20 juin	Terrain 66, Place des Festivals, Promenade des Artistes, Panterre, Petit Panterre, Esplanade Tranquille, Clark entre Ontario et Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre De Bleury et Clark, De Maisonneuve entre De Bleury et Clark, De Montigny entre Saint-Urbain et Saint-Laurent, Jeanne-Mance entre Président-Kennedy et Sainte-Catherine, Balmoral entre Président-Kennedy et Mayor, Mayor entre De Bleury et Balmoral	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin	12 au 20 juin	12 au 20 juin	N/A	
Festival TransAmériques (FTA)	Festival TransAmériques Inc.	27 mai	7 juin	Esplanade Tranquille Place d'Armes	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	N/A	27 mai au 7 juin	N/A	N/A	
Party de visionnement des Canadiens I	Fondation des Canadiens pour l'enfance	28 mai	21 juin	Avenue des Canadiens	28 mai au 21 juin 17h à 23h	28 mai au 21 juin 17h à 23h	28 mai au 21 juin 17h à 19h	28 mai au 21 juin 17h à 19h	28 mai au 21 juin 16h à 23h	28 mai au 21 juin	28 mai au 21 juin	28 mai au 21 juin	N/A	
OFFTA	LA BERRE - arts vivants	28 mai	6 juin	Place de la Paix	N/A	N/A	N/A	N/A	28 mai au 6 juin 9h à 23h	28 mai au 6 juin	N/A	N/A	N/A	
Festival Go Vélo - Tour de l'île	Vélo Québec Association	31 mai	31 mai	De la commune entre Smith et Prince, Prince entre de la Commune et Wellington, Wellington entre Prince et McGill, McGill entre Wellington et du Square Victoria, du Square-Victoria entre McGill et Saint-Antoine, Saint-Antoine entre du Square-Victoria et Saint-Laurent, Saint-Laurent entre Saint-Antoine et Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre Saint-Laurent et Saint-Denis, Saint-Denis entre Sainte-Catherine et Ontario, Ontario entre Saint-Denis et Berr, Berr entre Ontario et Roy	N/A	31 mai 8h à 17h	31 mai 8h à 17h	31 mai 8h à 17h	31 mai 8h à 17h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Décompte des 100 jours - Championnats du Monde Route UCI Montréal	Mondiaux Montréal 2026	1 juin	4 octobre	Place Jacques-Cartier, Place Vauquelin, Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Un de ces lieux sera choisi	
Danses en plein air	Association montréalaise des danses et traditions populaires	1 juin	31 août	Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	Tous les lundis et jeudis du 1er juin au 31 août 16h30 à 22h30	N/A	N/A	N/A	Les lundis et jeudis	

Pédalez pour les enfants	La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants	9 juin	12 juin	Square Victoria McGill, Wellington, Peel et Notre-Dame	10 au 12 juin 9h à 17h	10 au 12 juin 9h à 17h	N/A	N/A	10 au 12 juin 7h00 à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A
Tailgate des Alouettes	Fondation des Alouettes de Montréal	11 juin	7 novembre	Parc du Mont-Royal	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	N/A	N/A
Marche de l'esprit	Native Women's Shelter of Montreal	13 juin	13 juin	Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	13 juin 11h à 17h	N/A	N/A	N/A	N/A
Marche et Tour Procure	PROCURE ALLIANCE	13 juin	14 juin	Parc du Mont-Royal	14 juin 6h30 à 16h	14 juin 6h30 à 16h	N/A	N/A	14 juin 6h30 à 16h	14 juin 6h30 à 16h	N/A	N/A	Utilisation de la voie Camilien-Houde dans le cadre des Cyclovias
Festival International de Jazz de Montréal	Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.	21 juin	11 juillet	Terrain 66, Place des Festivals, Promenade des Arts/les, Parterre, Petit Parterre, Esplanade Tranquille, Clark entre Ontario et Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre De Bleury et Clark, De Maisonneuve entre De Bleury et Clark, De Montigny entre Saint-Urbain et Saint-Laurent, Jeanne-Mance entre President-Kennedy et Sainte-Catherine, Balmoral entre President-Kennedy et Mayor, Mayor entre De Bleury et Balmoral	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet 16 à 01h	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet	25 juin au 4 juillet	25 juin au 4 juillet	N/A

CA-24-085, o. 259 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 17 mai au 7 novembre 2026

Vu les articles 29 et 45 du *Règlement sur le civisme, le respect et la propreté* (CA-24-085);

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. L'installation de fanions est exceptionnellement permise sur les lampadaires aux sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. Ces fanions doivent être fixés solidement et doivent être faits d'un matériau résistant au feu ou ignifugé.
3. À l'expiration de la période visée à l'article 1, les fanions doivent être enlevés.
4. L'organisateur d'un événement est responsable des dommages ou réclamations pouvant résulter du maintien et de l'enlèvement de ces fanions.
5. La distribution des échantillons des commanditaires reliés à ces événements est permise à partir des kiosques identifiés aux dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
6. Le paragraphe 5 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

ANNEXE 1
TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1265703004) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1

TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

SERVICE DE LA CULTURE
Division Festivals et événements
Tableau des initiatives culturelles

Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	Ordonnances								Remarques	
		Date début	Date fin		Marchandises	P-1 art. 8 (vente) Aliments et boissons non alcooliques		Boissons alcooliques	P-1 art. 3 Consommation d'alcool	B-3 art. 20 Bruit	CA-24-085 art. 23 Affiche sur lampadaires	CA-24-085 art. 45 Echantillons		P12.2 art. 7 Peinture sur chaussée
Marche contre l'homophobie et la transphobie	Fondation Emergence	17 mai	17 mai	Place des Festivals, Sainte-Catherine de Jeanne-Manoe à Panet	N/A	N/A	N/A	N/A	17 mai 12h à 16h	N/A	17 mai	N/A	N/A	
Parade militaire du Régiment de Maisonneuve	Forces armées canadiennes	17 mai	17 mai	Place d'Armes, Cathcart entre McGill Collège et du Square-Phillips / Place du Frère-André, du Square-Phillips / Place du Frère-André entre Cathcart et René-Lévesque O, Côte du Beaver Hall entre René-Lévesque O et Viger O, du Square-Victoria entre Viger O et Saint-Jacques, Saint-Jacques entre du Square-Victoria et McGill, McGill entre Saint-Jacques et Notre-Dame, Notre-Dame entre McGill et Saint-Sulpice/Place d'Armes, Saint-Jacques entre Place d'Armes et Place d'Armes, Place d'Armes entre Notre-Dame et Saint-Jacques	N/A	N/A	N/A	17 mai 9 h à 14 h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Jardins Gamelin	PQDS	18 mai	13 septembre	Place Emille-Gamelin	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre	18 mai au 13 septembre	18 mai au 13 septembre	N/A	
Les Francos de Montreal	Les Francofolies de Montréal Inc.	19 mai	20 juin	Terrain 66, Place des Festivals, Promenade des Artistes, Panterre, Petit Parterre, Esplanade Tranquille, Clark entre Ontario et Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre De Bleury et Clark, De Maisonneuve entre De Bleury et Clark, De Montigny entre Saint-Urbain et Saint-Laurent, Jeanne-Manoe entre Président-Kennedy et Sainte-Catherine, Balmoral entre Président-Kennedy et Mayor, Mayor entre De Bleury et Balmoral	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin	12 au 20 juin	12 au 20 juin	N/A	
Festival TransAmériques (FTA)	Festival TransAmériques Inc.	27 mai	7 juin	Esplanade Tranquille Place d'Armes	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	N/A	27 mai au 7 juin	N/A	N/A	
Party de visionnement des Canadiens I	Fondation des Canadiens pour l'enfance	28 mai	21 juin	Avenue des Canadiens	28 mai au 21 juin 17h à 23h	28 mai au 21 juin 17h à 23h	28 mai au 21 juin 17h à 19h	28 mai au 21 juin 17h à 19h	28 mai au 21 juin 16h à 23h	28 mai au 21 juin	28 mai au 21 juin	28 mai au 21 juin	N/A	
OFFTA	LA BERRE - arts vivants	28 mai	6 juin	Place de la Paix	N/A	N/A	N/A	N/A	28 mai au 6 juin 9h à 23h	28 mai au 6 juin	N/A	N/A	N/A	
Festival Go Vélo - Tour de l'île	Vélo Québec Association	31 mai	31 mai	De la commune entre Smith et Prince, Prince entre de la Commune et Wellington, Wellington entre Prince et McGill, McGill entre Wellington et du Square Victoria, du Square-Victoria entre McGill et Saint-Antoine, Saint-Antoine entre du Square-Victoria et Saint-Laurent, Saint-Laurent entre Saint-Antoine et Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre Saint-Laurent et Saint-Denis, Saint-Denis entre Sainte-Catherine et Ontario, Ontario entre Saint-Denis et Berr, Berr entre Ontario et Roy	N/A	31 mai 8h à 17h	31 mai 8h à 17h	31 mai 8h à 17h	31 mai 8h à 17h	N/A	N/A	N/A	N/A	
Décompte des 100 jours - Championnats du Monde Route UCI Montréal	Mondiaux Montréal 2026	1 juin	4 octobre	Place Jacques-Cartier, Place Vauquelin, Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Un de ces lieux sera choisi	
Danses en plein air	Association montréalaise des danses et traditions populaires	1 juin	31 août	Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	Tous les lundis et jeudis du 1er juin au 31 août 16h30 à 22h30	N/A	N/A	N/A	Les lundis et jeudis	

Pédalez pour les enfants	La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants	9 juin	12 juin	Square Victoria McGill, Wellington, Peel et Notre-Dame	10 au 12 juin 9h à 17h	10 au 12 juin 9h à 17h	N/A	N/A	10 au 12 juin 7h00 à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A
Tailgate des Alouettes	Fondation des Alouettes de Montréal	11 juin	7 novembre	Parc du Mont-Royal	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	N/A	N/A
Marche de l'esprit	Native Women's Shelter of Montreal	13 juin	13 juin	Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	13 juin 11h à 17h	N/A	N/A	N/A	N/A
Marche et Tour Procure	PROCURE ALLIANCE	13 juin	14 juin	Parc du Mont-Royal	14 juin 6h30 à 16h	14 juin 6h30 à 16h	N/A	N/A	14 juin 6h30 à 16h	14 juin 6h30 à 16h	N/A	N/A	Utilisation de la voie Camilien-Houde dans le cadre des Cyclovias
Festival International de Jazz de Montréal	Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.	21 juin	11 juillet	Terrain 66, Place des Festivals, Promenade des Arts/les, Parterre, Petit Parterre, Esplanade Tranquille, Clark entre Ontario et Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre De Bleury et Clark, De Maisonneuve entre De Bleury et Clark, De Montigny entre Saint-Urbain et Saint-Laurent, Jeanne-Mance entre President-Kennedy et Sainte-Catherine, Balmoral entre President-Kennedy et Mayor, Mayor entre De Bleury et Balmoral	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet 16 à 01h	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet	25 juin au 4 juillet	25 juin au 4 juillet	N/A

**P-1, o.728 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 17 mai au
7 novembre 2026**

Vu les articles 3 et 8 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1);

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Il est permis de vendre des objets promotionnels, des aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.
3. La nourriture et les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, seulement sur les sites auxquels réfère l'annexe 1.

ANNEXE 1
TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1265703004) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1

TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

SERVICE DE LA CULTURE
Division Festivals et événements
Tableau des initiatives culturelles

Sommaire 1255703004 pour le conseil d'arrondissement du mardi 5 mai 2026

Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	Ordonnances			P-1 art. 3 Consommation d'alcool	B-3 art. 20 Bruit	CA-24-085 art. 29 Affiche sur lampadaires	CA-24-085 art. 45 Echantillons	P12.2 art. 7 Peinture sur chaussée	Remarques	
		Date début	Date fin		Marchandises	P-1 art. 8 (vente) Aliments et boissons non alcooliques	Boissons alcooliques							
Marche contre l'homophobie et la transphobie	Fondation Emergence	17 mai	17 mai	Place des Festivals, Sainte-Catherine de Jeanne-Manoe à Panet	N/A	N/A	N/A	N/A	17 mai 12h à 16h	N/A	17 mai	N/A	N/A	
Parade militaire du Régiment de Maisonneuve	Forces armées canadiennes	17 mai	17 mai	Place d'Armes, Cathcart entre McGill Collège et du Square-Phillips / Place du Frère-André, du Square-Phillips / Place du Frère-André entre Cathcart et René-Lévesque O, Côte du Beaver Hall entre René-Lévesque O et Viger O, du Square-Victoria entre Viger O et Saint-Jacques, Saint-Jacques entre du Square-Victoria et McGill, McGill entre Saint-Jacques et Notre-Dame, Notre-Dame entre McGill et Saint-Sulpice/Place d'Armes, Saint-Jacques entre Place d'Armes et Place d'Armes, Place d'Armes entre Notre-Dame et Saint-Jacques	N/A	N/A	N/A	17 mai 9 h à 14 h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Jardins Gamelin	PQDS	18 mai	13 septembre	Place Emille-Gamelin	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre	18 mai au 13 septembre	18 mai au 13 septembre	N/A	
Les Francos de Montreal	Les Francofolies de Montréal Inc.	19 mai	20 juin	Terrain 66, Place des Festivals, Promenade des Artistes, Parterre, Petit Parterre, Esplanade Tranquille, Clark entre Ontario et Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre De Bleury et Clark, De Maisonneuve entre De Bleury et Clark, De Montigny entre Saint-Urbain et Saint-Laurent, Jeanne-Manoe entre Président-Kennedy et Sainte-Catherine, Balmoral entre Président-Kennedy et Mayor, Mayor entre De Bleury et Balmoral	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin	12 au 20 juin	12 au 20 juin	N/A	
Festival TransAmériques (FTA)	Festival TransAmériques Inc.	27 mai	7 juin	Esplanade Tranquille Place d'Armes	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	N/A	27 mai au 7 juin	N/A	N/A	
Party de visionnement des Canadiens I	Fondation des Canadiens pour l'enfance	28 mai	21 juin	Avenue des Canadiens	28 mai au 21 juin 17h à 23h	28 mai au 21 juin 17h à 23h	28 mai au 21 juin 17h à 19h	28 mai au 21 juin 17h à 19h	28 mai au 21 juin 16h à 23h	28 mai au 21 juin	28 mai au 21 juin	28 mai au 21 juin	N/A	
OFFTA	LA BERRE - arts vivants	28 mai	6 juin	Place de la Paix	N/A	N/A	N/A	N/A	28 mai au 6 juin 9h à 23h	28 mai au 6 juin	N/A	N/A	N/A	
Festival Go Vélo - Tour de l'île	Vélo Québec Association	31 mai	31 mai	De la commune entre Smith et Prince, Prince entre de la Commune et Wellington, Wellington entre Prince et McGill, McGill entre Wellington et du Square Victoria, du Square-Victoria entre McGill et Saint-Antoine, Saint-Antoine entre du Square-Victoria et Saint-Laurent, Saint-Laurent entre Saint-Antoine et Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre Saint-Laurent et Saint-Denis, Saint-Denis entre Sainte-Catherine et Ontario, Ontario entre Saint-Denis et Berr, Berr entre Ontario et Roy	N/A	31 mai 8h à 17h	31 mai 8h à 17h	31 mai 8h à 17h	31 mai 8h à 17h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Décompte des 100 jours - Championnats du Monde Route UCI Montréal	Mondiaux Montréal 2026	1 juin	4 octobre	Place Jacques-Cartier, Place Vauquelin, Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Un de ces lieux sera choisi	
Danses en plein air	Association montréalaise des danses et traditions populaires	1 juin	31 août	Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	Tous les lundis et jeudis du 1er juin au 31 août 16h30 à 22h30	N/A	N/A	N/A	Les lundis et jeudis	

Pédalez pour les enfants	La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants	9 juin	12 juin	Square Victoria McGill, Wellington, Peel et Notre-Dame	10 au 12 juin 9h à 17h	10 au 12 juin 9h à 17h	N/A	N/A	10 au 12 juin 7h00 à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A
Tailgate des Alouettes	Fondation des Alouettes de Montréal	11 juin	7 novembre	Parc du Mont-Royal	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	N/A	N/A
Marche de l'esprit	Native Women's Shelter of Montreal	13 juin	13 juin	Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	13 juin 11h à 17h	N/A	N/A	N/A	N/A
Marche et Tour Procure	PROCURE ALLIANCE	13 juin	14 juin	Parc du Mont-Royal	14 juin 6h30 à 16h	14 juin 6h30 à 16h	N/A	N/A	14 juin 6h30 à 16h	14 juin 6h30 à 16h	N/A	N/A	Utilisation de la voie Camilien-Houde dans le cadre des Cyclovias
Festival International de Jazz de Montréal	Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.	21 juin	11 juillet	Terrain 66, Place des Festivals, Promenade des Artistes, Parterre, Petit Parterre, Esplanade Tranquille, Clark entre Ontario et Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre De Bleury et Clark, De Maisonneuve entre De Bleury et Clark, De Montigny entre Saint-Urbain et Saint-Laurent, Jeanne-Mance entre President-Kennedy et Sainte-Catherine, Balmoral entre President-Kennedy et Mayor, Mayor entre De Bleury et Balmoral	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet 16 à 01h	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet	25 juin au 4 juillet	25 juin au 4 juillet	N/A

P-12.2, o. 280 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 17 mai au 7 novembre 2026

Vu l'article 7 du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., c. P-12.2);

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. De la peinture sur chaussée est exceptionnellement permise sur les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation comme une ligne, une marque ou un signe au sol.
3. Cette autorisation est valable selon les dates mentionnées à l'annexe 1.
4. À l'expiration de la période visée à l'article 3, la peinture doit être enlevée.
5. L'organisateur d'un événement est responsable de l'application de la présente ordonnance.

ANNEXE 1
TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1265703004) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1

TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

SERVICE DE LA CULTURE
Division Festivals et événements
Tableau des initiatives culturelles

Sommaire 1255703004 pour le conseil d'arrondissement du mardi 5 mai 2025

Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	Ordonnances					Remarques				
		Date début	Date fin		Marchandises	P-1 art. 8 (vente) Aliments et boissons non alcooliques	Boissons alcooliques	P-1 art. 3 Consommation d'alcool	B-3 art. 20 Bruit		CA-24-085 art. 29 Affiche sur lampadaires	CA-24-085 art. 45 Echantillons	P12.2 art. 7 Peinture sur chaussée	
Marche contre l'homophobie et la transphobie	Fondation Emergence	17 mai	17 mai	Place des Festivals, Sainte-Catherine de Jeanne-Mance à Panet	N/A	N/A	N/A	N/A	17 mai 12h à 16h	N/A	17 mai	N/A	N/A	
Parade militaire du Régiment de Maisonneuve	Forces armées canadiennes	17 mai	17 mai	Place d'Armes, Cathcart entre McGill Collège et du Square-Phillips / Place du Frère-André, du Square-Phillips / Place du Frère-André entre Cathcart et René-Lévesque O, Côte du Beaver Hall entre René-Lévesque O et Viger O, du Square-Victoria entre Viger O et Saint-Jacques, Saint-Jacques entre du Square-Victoria et McGill, McGill entre Saint-Jacques et Notre-Dame, Notre-Dame entre McGill et Saint-Sulpice/Place d'Armes, Saint-Jacques entre Place d'Armes et Place d'Armes, Place d'Armes entre Notre-Dame et Saint-Jacques	N/A	N/A	N/A	17 mai 9 h à 14 h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Jardins Gamelin	PQDS	18 mai	13 septembre	Place Emille-Gamelin	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre 12h à 23 h	18 mai au 13 septembre	18 mai au 13 septembre	18 mai au 13 septembre	N/A	
Les Francos de Montreal	Les Francofolies de Montréal Inc.	19 mai	20 juin	Terrain 66, Place des Festivals, Promenade des Artistes, Panterre, Petit Parterre, Esplanade Tranquille, Clark entre Ontario et Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre De Bleury et Clark, De Maisonneuve entre De Bleury et Clark, De Montigny entre Saint-Urbain et Saint-Laurent, Jeanne-Mance entre Président-Kennedy et Sainte-Catherine, Balmoral entre Président-Kennedy et Mayor, Mayor entre De Bleury et Balmoral	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin 16h à 01h	12 au 20 juin	12 au 20 juin	12 au 20 juin	N/A	
Festival TransAmériques (FTA)	Festival TransAmériques Inc.	27 mai	7 juin	Esplanade Tranquille Place d'Armes	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	27 mai au 1er juin 9h à 23h	N/A	27 mai au 7 juin	N/A	N/A	
Party de visionnement des Canadiens I	Fondation des Canadiens pour l'enfance	28 mai	21 juin	Avenue des Canadiens	28 mai au 21 juin 17h à 23h	28 mai au 21 juin 17h à 23h	28 mai au 21 juin 17h à 19h	28 mai au 21 juin 17h à 19h	28 mai au 21 juin 16h à 23h	28 mai au 21 juin	28 mai au 21 juin	28 mai au 21 juin	N/A	
OFFTA	LA BERRE - arts vivants	28 mai	6 juin	Place de la Paix	N/A	N/A	N/A	N/A	28 mai au 6 juin 9h à 23h	28 mai au 6 juin	N/A	N/A	N/A	
Festival Go Vélo - Tour de l'île	Vélo Québec Association	31 mai	31 mai	De la commune entre Smith et Prince, Prince entre de la Commune et Wellington, Wellington entre Prince et McGill, McGill entre Wellington et du Square Victoria, du Square-Victoria entre McGill et Saint-Antoine, Saint-Antoine entre du Square-Victoria et Saint-Laurent, Saint-Laurent entre Saint-Antoine et Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre Saint-Laurent et Saint-Denis, Saint-Denis entre Sainte-Catherine et Ontario, Ontario entre Saint-Denis et Berr, Berr entre Ontario et Roy	N/A	31 mai 8h à 17h	31 mai 8h à 17h	31 mai 8h à 17h	31 mai 8h à 17h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Décompte des 100 jours - Championnats du Monde Route UCI Montréal	Mondiaux Montréal 2026	1 juin	4 octobre	Place Jacques-Cartier, Place Vauquelin, Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Danses en plein air	Association montréalaise des danses et traditions populaires	1 juin	31 août	Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	Tous les lundis et jeudis du 1er juin au 31 août 16h30 à 22h30	N/A	N/A	N/A	Les lundis et jeudis	

Pédalez pour les enfants	La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants	9 juin	12 juin	Square Victoria McGill, Wellington, Peel et Notre-Dame	10 au 12 juin 9h à 17h	10 au 12 juin 9h à 17h	N/A	N/A	10 au 12 juin 7h00 à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A
Tailgate des Alouettes	Fondation des Alouettes de Montréal	11 juin	7 novembre	Parc du Mont-Royal	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	12 juin, 26 juin, 11 juillet, 26 juillet, 20 août, 3 octobre, 12 octobre, 31 octobre, 7 novembre. de 10h à 23h selon l'horaire des parties	N/A	N/A
Marche de l'esprit	Native Women's Shelter of Montreal	13 juin	13 juin	Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	13 juin 11h à 17h	N/A	N/A	N/A	N/A
Marche et Tour Procure	PROCURE ALLIANCE	13 juin	14 juin	Parc du Mont-Royal	14 juin 6h30 à 16h	14 juin 6h30 à 16h	N/A	N/A	14 juin 6h30 à 16h	14 juin 6h30 à 16h	N/A	N/A	Utilisation de la voie Camilien-Houde dans le cadre des Cyclovias
Festival International de Jazz de Montréal	Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.	21 juin	11 juillet	Terrain 66, Place des Festivals, Promenade des Arts/les, Parterre, Petit Parterre, Esplanade Tranquille, Clark entre Ontario et Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre De Bleury et Clark, De Maisonneuve entre De Bleury et Clark, De Montigny entre Saint-Urbain et Saint-Laurent, Jeanne-Mance entre President-Kennedy et Sainte-Catherine, Balmoral entre President-Kennedy et Mayor, Mayor entre De Bleury et Balmoral	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet 16 à 01h	25 juin au 4 juillet 16h à 01h	25 juin au 4 juillet	25 juin au 4 juillet	25 juin au 4 juillet	N/A

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 mai 2026

Résolution: CA26 240207

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements sur la Place de la Création du 4 juin 2026 au 30 juillet 2026

Il est proposé par Effie Giannou

appuyé par Leslie Roberts

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 811 concernant la tenue d'événements sur la Place de la Création du 4 juin 2026 au 30 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1268188001

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 mai 2026

**B-3, o. 811 Ordonnance concernant la tenue d'événements sur la Place
de la Création du 4 juin 2026 au 30 juillet 2026**

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur le site, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé pour les événements mentionnés à l'annexe 1 est de 80 dBA et 100 dBC, Leq 15 minutes, mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur le site.
4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (Leq 15 minutes) est interdit.
5. Il est de l'obligation du promoteur de :
 - 1° Déposer à l'arrondissement de Ville-Marie des rapports d'événements mensuels relatifs aux plaintes et aux mesures des niveaux de pression acoustique sur le site;
 - 2° Mettre en place un système de gestion des plaintes;
 - 3° Produire, pour le 15 novembre 2026, un bilan à la suite des événements tenus durant la saison 2026;
 - 4° Proposer et prévoir des mesures de mitigation afin de minimiser les effets du bruit des événements aux secteurs périphériques du site.

ANNEXE 1
PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS SUR LA PLACE DE LA CRÉATION DU 4 JUIN 2026 AU
30 JUILLET 2026

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1268188001) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1 – PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS SUR LA PLACE DE LA CRÉATION DU 4 JUIN 2026 AU 30 JUILLET 2026

Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation

Jeudi de 17 h 30 à 20 h

Samedi de 14 h à 15 h 30

Jeudi	04-juin	Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation	Les ateliers d'impro de la LNI
Jeudi	04-juin	Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation	Les Micromatchs de la LNI
Jeudi	11-juin	Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation	Les ateliers d'impro de la LNI
Jeudi	11-juin	Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation	Les Micromatchs de la LNI
Jeudi	18-juin	Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation	Les ateliers d'impro de la LNI
Jeudi	18-juin	Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation	Les Micromatchs de la LNI
Samedi	20-juin	Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation	Les ateliers d'impro de la LNI
Jeudi	25-juin	Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation	Les ateliers d'impro de la LNI
Jeudi	25-juin	Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation	Les Micromatchs de la LNI
Jeudi	02-juil	Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation	Les ateliers d'impro de la LNI
Jeudi	02-juil	Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation	Les Micromatchs de la LNI
Samedi	04-juil	Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation	Les ateliers d'impro de la LNI
Jeudi	09-juil	Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation	Les ateliers d'impro de la LNI
Jeudi	09-juil	Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation	Les Micromatchs de la LNI

Concerts

19 h-20 h

Jeudi	16-juil	Dominique Beauséjour-Ostiguy, Sur les pas du flamenco	
Jeudi	23-juil	Elvis Altac, Il y a quelque chose de pourri	
Jeudi	30-juil	Gabriel Schwartz , Folk-Bossa	

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 mai 2026

Résolution: CA26 240205

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements sur le site du 2100, rue Notre-Dame Est (Le Village au Pied-du-Courant) du 3 juin au 12 septembre 2026

Il est proposé par Effie Giannou

appuyé par Leslie Roberts

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 809 permettant le bruit d'appareils sonores sur le site du 2100, rue Notre-Dame Est (Le Village au Pied-du-Courant) du 3 juin 2026 au 12 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1268188003

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 mai 2026

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur le site, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.
3. À l'exception des événements mentionnés à l'annexe 1, le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 75 dBA et 90 dBC (Leq 15 minutes) mesuré à 5 mètres de la source.
4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (Leq 15 minutes) est interdit.
5. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé pour les événements mentionnés à l'annexe 1 est de 80 dBA et 100 dBC, Leq 15 minutes, mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur le site.
6. Il est dans l'obligation du promoteur de :
 - 1° Déposer à l'arrondissement de Ville-Marie des rapports d'événements mensuels relatifs aux plaintes et aux mesures sur les niveaux de pression acoustique sur le site;
 - 2° Mettre en place un système de gestion des plaintes;
 - 3° Produire, pour le 15 novembre 2026, un bilan à la suite des événements tenus pour la saison 2026;
 - 4° Proposer et prévoir des mesures de mitigation afin de minimiser les effets du bruit des événements aux secteurs périphériques du site.

ANNEXE 1

PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE DU « VILLAGE AU PIED-DU-COURANT » POUR LA SAISON ESTIVALE 2026

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1268188003) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site internet de l'Arrondissement

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 mai 2026

Résolution: CA26 240206

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements à la place Radio-Canada du 10 juillet au 21 août 2026

Il est proposé par Effie Giannou

appuyé par Leslie Roberts

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 810 permettant le bruit d'appareils sonores sur le site de la place Radio-Canada du 10 juillet 2026 au 21 août 2026.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1268188005

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 mai 2026

**B-3, o. 810 Ordonnance concernant la tenue d'événements à la Place
Radio-Canada du 10 juillet 2026 au 21 août 2026**

Vu l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur le site, dates et horaire des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.
3. À l'exception des événements mentionnés à l'annexe 1, le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 75 dBA et 90 dBC (Leq 15 minutes) mesuré à 5 mètres de la source.
4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (Leq 15 minutes) est interdit.
5. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé pour les événements mentionnés à l'annexe 1 est de 80 dBA et 100 dBC, Leq 15 minutes, mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur le site.
6. Il est de l'obligation du promoteur « Radio-Canada » de :
 - 1° Déposer à l'arrondissement de Ville-Marie des rapports mensuels d'événements relatifs aux plaintes et aux mesures des niveaux de pression acoustique sur le site;
 - 2° Mettre en place un système de gestion des plaintes;
 - 3° Produire, pour le 15 novembre 2026, un bilan à la suite des événements tenus pour la saison 2026;
 - 4° Proposer et prévoir des mesures de mitigation afin de minimiser les effets du bruit des événements aux secteurs périphériques du site.

ANNEXE 1

**PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS À LA PLACE RADIO-CANADA POUR LA
SAISON ESTIVALE 2026**

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1268188005) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur ainsi que sur le site internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1
CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SUR LA PLACE RADIO-CANADA,
été 2026

Située à l'intersection de la rue Alexandre-DeSève et du boulevard René-Lévesque Est



Date de l'événement	Heures
Vendredi 10 juillet – projection de films	21h00 à 23h00
Vendredi 17 juillet – projection de films	21h00 à 23h00
Vendredi 24 juillet – projection de films	21h00 à 23h00
Vendredi 31 juillet – projection de films	21h00 à 23h00
Vendredi 7 août – projection de films	21h00 à 23h00
Vendredi 14 août – projection de films	21h00 à 23h00
Jeudi 20 août – événement à confirmer	21h00 à 23h00
Vendredi 21 août – événement à confirmer	21h00 à 23h00

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 mai 2026

Résolution: CA26 240208

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements au 463, rue Sainte-Catherine Ouest (Le Balcon) du 15 mai au 26 septembre 2026

Il est proposé par Effie Giannou

appuyé par Leslie Roberts

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 812 permettant le bruit d'appareils sonores sur le site du 463, rue Sainte-Catherine Ouest (Le Balcon), du 15 mai au 26 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1268188006

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 mai 2026

B-3, o. 812 Ordonnance concernant la tenue d'événements au 463, rue Sainte-Catherine Ouest (Le Balcon) du 15 mai au 26 septembre 2026

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur le site, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.
3. À l'exception des événements mentionnés à l'annexe 1, le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 75 dBA et 90 dBC (Leq 15 minutes) mesuré à 5 mètres de la source.
4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (Leq 15 minutes) est interdit.
5. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé pour les événements mentionnés à l'annexe 1 est de 80 dBA et 100 dBC, Leq 15 minutes, mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur le site.
6. Il est de l'obligation du promoteur « Le Balcon » de :
 - 1° Déposer à l'arrondissement de Ville-Marie des rapports d'événements mensuels relatifs aux plaintes et aux mesures sur les niveaux de pression acoustique sur le site;
 - 2° Mettre en place un système de gestion des plaintes;
 - 3° Produire, pour le 15 novembre 2026, un bilan à la suite des événements tenus pour la saison 2026;
 - 4° Proposer et prévoir des mesures de mitigation afin de minimiser les effets du bruit des événements aux secteurs périphériques du site.

ANNEXE 1
PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS « LE BALCON » POUR LA SAISON ESTIVALE
2026

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1268188006) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site internet de l'Arrondissement

ANNEXE 1 – PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS « LE BALCON » POUR LA SAISON ESTIVALE 2026

2026		Mai				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
27	28	29	30	01	02	03
04	05	06	07	08	09	10
11	12	13	14	15	16	17
				LIVE BAND. 17H00 à 23H00	LIVE BAND. 17H00 à 23H00	
18	19	20	21	22	23	24
			LIVE BAND. 17H00 à 23H00	LIVE BAND. 17H00 à 23H00	LIVE BAND. 17H00 à 23H00	
25	26	27	28	29	30	31
		LIVE BAND. 17H00 à 23H00	LIVE BAND. 17H00 à 23H00	LIVE BAND. 17H00 à 23H00	LIVE BAND. 17H00 à 23H00	

2026

Juin

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
01	02 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	03 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	04 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	05 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	06 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	07
08	09 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	10 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	11 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	12 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	13 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	14
15	16 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	17 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	18 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	19 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	20 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	21
22	23 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	24 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	25 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	26 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	27 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	28 LIVE BAND. 17H00 à 23H00
29	30 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	01	02	03	04	05

2026

Juillet

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
29	30	01 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	02 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	03 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	04 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	05
06	07 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	08 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	09 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	10 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	11 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	12 LIVE BAND. 17H00 à 23H00
13	14 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	15 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	16 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	17 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	18 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	19
20	21 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	22 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	23 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	24 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	25 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	26
27	28 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	29 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	30 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	31 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	01	02

2026

Août

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
27	28	29	30	31	01 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	02
03	04 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	05 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	06 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	07 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	08 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	09
10	11 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	12 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	13 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	14 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	15 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	16
17	18 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	19 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	20 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	21 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	22 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	23
24	25 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	26 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	27 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	28 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	29 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	30

2026

Septembre

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
31	01	02	03 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	04 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	05 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	06
07	08	09	10 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	11 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	12 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	13
14	15	16	17 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	18 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	19 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	20
21	22	23	24 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	25 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	26 LIVE BAND. 17H00 à 23H00	27
28	29	30	01	02	03	04

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 mai 2026

Résolution: CA26 240209

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'activités culturelles sur le terrain de Lespacemaker, au 2875 rue Hochelaga du 13 mai 2026 au 8 juillet 2026

Il est proposé par Effie Giannou

appuyé par Leslie Roberts

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) article 20, l'ordonnance B-3, o. 813 permettant le bruit d'appareils sonores du 13 mai 2026 au 8 juillet 2026, sur le site de Lespacemaker, situé au 2875 rue Hochelaga.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1268188007

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 mai 2026

**B-3, o. 813 Ordonnance concernant la tenue d'événements à Lespacemaker
du 13 mai 2026 au 8 juillet 2026**

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 5 mai 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur le site, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé pour les événements mentionnés à l'annexe 1 est de 75 dBA et 90 dBC (LAeq 15 minutes) mesuré à 5 mètres de la source sonore.
4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (LAeq 15 minutes) est interdit.
5. Il est de l'obligation du promoteur « Lespacemaker » de :
 - 1° Mettre en place un système de gestion des plaintes;
 - 2° Produire, pour le 15 novembre 2026, un bilan à la suite des événements tenus pour la saison 2026;
 - 3° Proposer et prévoir des mesures de mitigation afin de minimiser les effets du bruit des événements aux secteurs périphériques du site;
 - 4° Utiliser une seule enceinte sonore extérieure avec une orientation vers la rue Hochelaga.

ANNEXE 1

PROGRAMMATION CULTURELLE DE « LESPACE MAKER », DU 13 MAI 2026 AU 8 JUILLET 2026

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1268188007) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 9 mai 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site internet de l'Arrondissement.

Annexe 1 – Calendrier estival 2026 de la programmation culturelle de Lespacemaker, 2875 rue Hochelaga

Date	Heure	Nom de l'événement	Contexte	Type d'amplification sonore
13 mai 2026	18H-21H30	Barbec & Trompettes	Barbecue convivial avec une scène ouverte aux artistes et talents locaux.	Amplification pour représentation artistique et utilisation de micros
10 juin 2026	18H-21H30	Barbec & Trompettes	Barbecue convivial avec une scène ouverte aux artistes et talents locaux.	Amplification pour représentation artistique et utilisation de micros
1 juillet 2026	12H-21H30	Revalorizotoute	Événement convivial de revalorisation de matériaux et jam musicale.	Amplification pour représentation artistique et utilisation de micros
8 juillet 2026	18H-21H30	Barbec & Trompettes	Barbecue convivial avec une scène ouverte aux artistes et talents locaux.	Amplification pour représentation artistique et utilisation de micros